

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAÔNE

22 2 JUN 2005

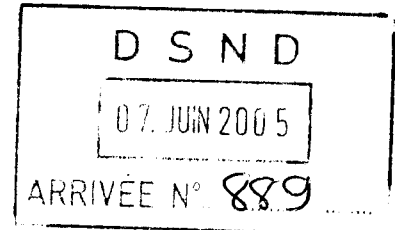
DIRECTION DES SERVICES DU CABINET
SERVICE INTERMINISTÉRIEL
DE DÉFENSE ET DE PROTECTION CIVILE

Le préfet de la Haute-Saône
à

REFERENCE : NG/DEFENSE

AFF. SUIVIE PAR : Mme GONZALEZ
N° TEL : 03.84.77.70.39
MEL : Nicole.GONZALEZ@haute.saone.pref.gouv.fr

Destinataires in fine

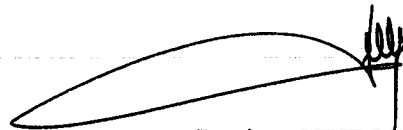


OBJET : Compte-rendu de la commission d'information du site d'exploitation des installations nucléaires de la Base Aérienne 116 de LUXEUIL-SAINT-SAUVEUR

P. J. : 1.

Vous trouverez, ci-joint, le compte-rendu de la commission d'information du site d'exploitation des installations nucléaires de la base aérienne 116 de LUXEUIL-SAINT-SAUVEUR qui s'est tenue le 27 avril 2005.

Pour le Préfet
et par délégation
Le Directeur des Services du Cabinet



Lucien GIUDICELLI

Destinataires

M. le Général Charles RICOURT
M. le Colonel Hugues NERET

M. le Lieutenant Colonel Pierre RAFFAITIN

M. le Lieutenant Colonel Fabrice TAILHARDAT

M. le Lieutenant Colonel Sylvain GUILLEMAIN

M. Jacques DESTOUCHES

M. Hervé CHERRIN

M. Yves KRATTINGER

M. Michel GABILLOT

M. Jean-Claude GHETTINI

M. Olivier KALIS

M. Henri GIROD

M. Jean-Pierre VIGNERON

M. Guy CHRETIEN

M. Jean-Marie EUVRARD

M. Jean MENNOUVRIER

M. Michel RENEVIER

M. Jean-Marie DURAND

M. Christian SOISMIER

Mme Annie MOLON

M. Jean-Claude SCHAAD

commandant la région aérienne nord
commandant la base aérienne 116 de
Luxeuil Saint-Sauveur
commandant le groupement de
gendarmerie départementale de la Haute-
Saône
Directeur départemental des services
d'incendie et de secours
Délégué Militaire départemental adjoint

Sous-Préfet de l'arrondissement de LURE
représentant le D.S.N.D
Président du Conseil Général
Maire de Luxeuil-Les-Bains
Maire de Saint-Sauveur
Maire de Breuches-Les-Luxeuil
Maire de La Chapelle-Les-Luxeuil
Maire de Sainte-Marie-En-Chaux
Maire de Baudoncourt

Président de la Chambre de Commerce et
d'Industrie de la Haute-Saône
Président de la Chambre des Métiers et de
l'Artisanat de la Haute-Saône
Président de la Chambre d'Agriculture de
la Haute-Saône

Directeur régional de l'industrie de la
recherche et de l'environnement
Directeur départemental de l'agriculture
et de la forêt
Directrice départementale des affaires
sanitaires et sociales
Président de la fédération Haute-Saône
Nature et Environnement.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAÔNE

DIRECTION DES SERVICES DU CABINET

SERVICE INTERMINISTÉRIEL
DE DÉFENSE ET DE PROTECTION CIVILE

Vesoul le, ~~12~~ 1 JUIN 2005

REFERENCE : NG/DEFENSE

AFF. SUIVIE PAR : Mme GONZALEZ
N° TEL : 03.84.77.70.39
MEL :

COMPTE-RENDU
DE LA COMMISSION D'INFORMATION DU SITE D'EXPLOITATION DES
INSTALLATIONS NUCLEAIRES DE LA BASE AERIEENNE 116 DE LUXEUIL
DU 27 AVRIL 2005

Participaient à cette réunion présidée par M. Hervé MASUREL, Préfet du département de la Haute-Saône.

M. le Général Charles RICOURT	Commandant la région aérienne nord,
M. le Colonel Hugues NERET	Commandant la base aérienne 116 de Luxeuil,
M. Lucien GIUDICELLI	Directeur des services du cabinet – Préfecture de la Haute-Saône,
M. le lieutenant-Colonel Pierre RAFFAITIN	commandant le groupement départemental de gendarmerie de la Haute-Saône,
M. Hervé CHERRIN	représentant du Délégué à la Sûreté Nucléaire et à la radioprotection pour les activités et installations intéressant la Défense (D.S.N.D),
M. Alain DRACH	Directeur général des services du conseil général représentant le Président,
M. Michel GABILLOT	Maire de LUXEUIL,
M. Jean-Claude GHETTINI	Maire de SAINT-SAUVEUR,
M. André REGNAULT	représentant le Maire de BREUCHES-LES-LUXEUIL,
M. Henri GIROD	Maire de LA CHAPELLE LES LUXEUIL,
M. Jean-Pierre VIGNERON	Maire de SAINT-MARIE-EN-CHAUX,
M. Guy CHRETIEN	Maire de BAUDONCOURT,
M. Jean MENNOUVRIER	président de la Chambre des métiers et de l'artisanat,
M. Michel RENNEVIER	président de la chambre d'agriculture,
M. Claude COLAS	représentant le président de la chambre de commerce de Haute-Saône,
M. Franck BEL	représentant le directeur départemental des services d'incendie et de secours,
M. David GISBERT	représentant M. le Sous-Préfet de LURE,
M. Samuel PONSARD	représentant la direction régionale de l'industrie de la recherche et de l'environnement,
M. Jean PATE	représentant le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt
M. Jean-Claude SCHAAD	président de la Fédération Haute-Saône Nature Environnement,

.../...

M. Sylvain GUILLEMAIN
M. Michel COUTROT
Mme le Docteur Sylvie CENTIS
M. Hervé COLLAS
M. Laurent FRERE
M. André HAUTCHAMP
Mme Nicole GONZALEZ

délégué militaire départemental suppléant,
Préfecture SIDPC,
médecin chef de la B.A.116,
commandant MSP B.A. 116,
officier de sécurité nucléaire
officier relations publiques B.A. 116
Préfecture SIDPC.

Absents excusés :

Mme la Directrice départementale des affaires sanitaires et sociales de la Haute-Saône,
Mme Christine MONNIER – représentante du directeur régional de l'environnement.

**PRESENTATION DE L'ORDRE DU JOUR PAR LE CAPITAINE
HAUTCHAMP:**

Intervention du Général RICOUR commandant la région aérienne Nord,
Intervention de M. CHERRIN représentant du DSND,
Intervention du Colonel NERET commandant la Base Aérienne 116,
Présentation de la formation et instruction du personnel en matière de sécurité nucléaire,
Expertise radiologique de la base aérienne 116,
Questions/Réponses,
Point presse,
Visite de l'escadron de chasse 01.004 « Dauphiné » (M2000N avec maquette).

PROPOS INTRODUCTIF :

M. le Préfet remercie les membres de la commission et ouvre la séance, il rappelle le fondement juridique de cette commission mise en place par le gouvernement et dont le but est d'informer les populations sur les risques majeurs pour la santé et l'environnement à proximité de la B.A. 116.

Il indique que le dossier départemental des risques majeurs (D.D.R.M), a été réédité en 2001 et largement diffusé à toutes les communes du département.

De plus, les informations relatives à la constitution des armes nucléaires ainsi que leur emploi n'intéressent que la défense nationale et à ce titre ne sont pas mentionnées dans le D.D.R.M.

Il rappelle que dans cette instance peuvent être posées toutes les questions ayant trait à la santé à la protection des populations et à l'environnement à proximité de la base aérienne 116. Le règlement de cette commission a été approuvé par l'ensemble des membres présents lors de la réunion d'installation le 02 décembre 2003. Le Préfet remercie le général RICOUR et le colonel NERET d'accueillir la commission sur le site de la B.A. 116 et souligne d'une manière générale la qualité des relations entre l'armée et l'autorité civile dans le département.

INTERVENTION DU GENERAL RICOUR :

Après un rappel historique sur la dissuasion nucléaire en France et l'organisation générale de l'armée de l'air, le général RICOUR précise que les armements nucléaires réels ne volent jamais et que le risque d'une explosion nucléaire est nul.

De plus, il n'y a pas d'activité industrielle et donc pas de rejet. Le seul risque existant est d'ordre pyrotechnique, embrasement et explosion du vecteur projetant des débris radioactifs, qui ne peut se produire qu'à l'occasion d'une manipulation de l'arme. A l'heure actuelle aucun accident ni incident n'a été relevé sur le territoire français.

INTERVENTION DE M. CHERRIN représentant le DSND : (Délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les activités et installations intéressant la défense).

M. CHERRIN rappelle qu'il ne fait pas partie de la commission, mais que le professionnalisme du DSND et de ses collaborateurs permet de répondre à diverses questions sur le nucléaire, notamment par la validation des scénarii d'accidents nucléaires et la validation de la zone des 2 Km en ce qui concerne le périmètre de sécurité pour la B.A. 116. Il précise la signature d'un protocole entre la Direction de la sûreté civile nucléaire et la DSNR.

Le DSND gère les problèmes pendant les phases d'urgence et en cas d'accident nucléaire, le préfet peut avoir l'appui de l'un de ses représentants pour le conseiller avant ses prises de décisions.

INTERVENTION DU COLONEL NERET

Le Colonel NERET rappelle le but de la commission qui est d'informer les populations vivant à proximité de la base sur les risques liés à l'arme nucléaire sur la santé et sur l'environnement. Il souligne que la B.A. 116 de LUXEUIL accueille deux escadrons de Mirage 2000N emportant le missile Air Sol Moyenne Portée (ASMP).

La tête nucléaire de ce missile contient des matières radioactives (plutonium, uranium et tritium).

Aucune réaction de fission n'est entretenue sur une arme nucléaire. C'est la différence majeure avec une centrale nucléaire.

Le stockage de cette arme est effectué dans un dépôt spécifique appelé dépôt ateliers munitions spéciales (DAMS) particulièrement bien protégé contre les agressions, les risques d'incendie et de malveillance.

Les opérations d'entraînement à la mise en oeuvre du système d'arme ASMP sont soumises à des règles de sécurité très strictes approuvées par une commission de sûreté interministérielle et contrôlées en permanence par des officiers spécialisés. Aucun avion ne décolle de LUXEUIL avec une arme réelle.

.../...

L'armée de l'air s'entraîne régulièrement à faire face aux éventuelles conséquences d'un accident par la mise en oeuvre du plan d'urgence interne (P.U.I) de la base aérienne et d'un plan particulier d'intervention élaboré par la préfecture (P.P.I).

Toutefois, dans l'hypothèse d'un incident ou d'un accident et en fonction des conditions météorologiques, les poussières pourraient atteindre la zone limitrophe de la base aérienne. La principale radioactivité émise par ces poussières serait de type ALPHA.

Ce rayonnement a pour caractéristique d'être très peu pénétrant, une feuille de papier suffit à l'arrêter. En cas de dépôt sur la peau, il n'a aucune action sur les cellules vivantes car il est arrêté par les couches mortes de l'épiderme.

Par contre, il est impératif de se protéger contre toute inhalation de ces particules ou ingestion de nourriture ou de boissons contaminées.

Pour éviter tout risque de contamination, il faut appliquer les consignes de protection simple et efficaces, à savoir :

- rester chez soi ou se mettre à l'abri dans un bâtiment ;
- fermer les portes et fenêtres ;
- couper les climatisations ;
- protéger les voies respiratoires par un linge humide ;
- attendre calmement les consignes des autorités (en écoutant la radio).

Ces mesures sont à mettre en oeuvre dès le déclenchement de la sirène de la base aérienne 116 et le passage des véhicules sonorisés.

INTERVENTION DU COMMANDANT COLLAS

Le commandant COLLAS présente les différentes formations du personnel de la Base aérienne 116 dans le domaine de la sécurité nucléaire.

Il récapitule les différents exercices qui sont organisés :

- « EMILE » au niveau local
- « MONTLOUIS » au niveau régional
- « MONTSEGUR ou « AIRNUC » au niveau national.

Ces exercices permettent de contrôler les réactions des personnels à tous les échelons de la base.

Il précise ensuite qu'un suivi médical adapté est effectué sur le personnel exposé, notamment dans la recherche du tritium, au niveau des urines, et du plutonium au niveau des selles. Il s'avère que les résultats des analyses ne montrent aucun signe de contamination.

D'autre part, des expertises radio écologiques ont été pratiquées :

- 18 prélèvements de terre;
- 4 prélèvements d'eau (courante, potable, pluviale);
- 7 prélèvements de bio-indicateurs terrestres (champignons, lichen, mousse);
- 8 prélèvements de végétaux;
- 4 prélèvements d'animaux (lapin, renard);
- 2 prélèvements de lait.

Aucune trace significative de plutonium et de tritium dans les eaux du réseau hydrologique de la base n'a été relevée.

En ce qui concerne le césium 137 et la radioactivité naturelle, ils sont d'une façon générale de même valeur que celles habituellement constatées en France.

Les recherches de radioéléments artificiels (plutonium et tritium) pouvant provenir du stationnement de l'arme sur la B.A. 116 de LUXEUIL se sont révélées négatives

QUESTIONS/REponses :

Le président de la fédération Nature et environnement de Haute-Saône indique que contrairement aux affirmations relative à l'absence de Cs137 en provenance de l'installation B.A. 116, des prélèvements ont permis de constater qu'un rayonnement supérieur à la normale existait dans la région.

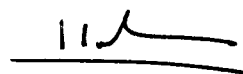
M. CHERRIN répond que ce rayonnement de césium 137, au demeurant très limité, ne peut pas provenir des armes stockées sur la base et qu'il s'agit probablement de traces résiduelles de l'accident de TCHERNOBYL ou des retombées des essais nucléaires pratiqués dans le monde.

Le général RICOUR précise qu'après un accident nucléaire, il faut attendre la dépollution de la zone contaminée avant la reprise d'une activité.

- :- :- :- :- :- :-

M. le Préfet remercie les membres de la commission et plus particulièrement le Colonel NERET pour la qualité de son accueil et l'implication du personnel de la B.A. 116 sur les problématiques relatives à la sécurité nucléaire.

Le Préfet,



Hervé MASUREL